

Benoît Bergeon
Professeur des Universités
44 rue Jules Guesde
33400 Talence

tél : 05 56 04 47 16
mèl : benoit-bergeon@numericable.fr

Talence le 1 février 2007

à : Monsieur Alain Boudou
Président de l'Université Bordeaux 1

LRAR

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 5 décembre portant à ma connaissance votre intention de procéder à un déplacement d'office dans l'intérêt du service et à votre courrier du 24 janvier 2007 ne m'adressant pas copie de mon dossier administratif comme je vous en avais sollicité.

Je vous rappelle que selon les dispositions de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 dans son chapitre 8 discipline, le déplacement d'office est une sanction disciplinaire du deuxième groupe qui en vertu de l'article 67 appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination et exige préalablement l'avis de la commission administrative paritaire siégeant en conseil de discipline selon le décret du 13 juillet 1992.

Je suis dans l'attente de cette convocation devant cette commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments respectueux.

Benoît Bergeon
Professeur des Universités